

Direction LEA

LEA V4.1

Kit de conduite du changement

Caisse d'Epargne

Juin 2023



Objectifs de la formation

Compétences clés :

1. Comprendre la **nouvelle question sur le risque du projet**
2. Revoir les **principes clés d'une proposition LEA diversifiée** en cohérence avec le profil client
3. Connaitre le **fonctionnement d'un projet sans risque**
4. Savoir parler de risque à mon client pour **lui proposer les deux solutions : diversification ou absence de risque**



Sommaire

Question sur le risque du projet

1. L'essentiel

2. Présentation détaillée

- a. Contexte et périmètre
- b. Diversification dans LEA et rappel de la notion de risque
- c. Différences entre projet diversifié et projet sans risques
- d. Posture commerciale
- e. Le parcours « projet sans risque » étape par étape

3. Autres évolutions de LEA V4.1



Un nouveau choix dans le processus de déclaration des projets qui impacte la suite de la proposition

Après avoir libéré des liquidités et défini une capacité d'épargne, le conseiller déclare les projets d'épargne du client ...

... Quelque soit le type de projet et le profil client, LÉA pose une nouvelle question sur la nature de la proposition :

L'Épargne Active

Ma situation et mes projets Proposition et personnalisation Synthèse Validation

Vous y êtes presque !

Renseigner mon épargne

Lister mes projets



Quels sont vos projets ?

 Épargner pour mes proches	 Constituer une épargne	 Transmettre mon patrimoine	 Préparer ma retraite
 Percevoir des revenus complémentaires	 Préparer un projet immobilier	 Optimiser mon imposition	 Valoriser mon capital



NEW

Quels sont vos projets ?

Sur ce projet :

☐ Je souhaite que la proposition soit cohérente avec mon profil de risque

☐ Je n'accepte aucun risque en contrepartie d'un faible rendement

Confirmer

Annuler

CHOIX 1 « Proposition cohérente avec le profil de risque »

Fonctionnement classique de LEA

LEA propose une **allocation diversifiée** construite grâce à l'**expertise de NIMI**, adaptée à la **situation personnelle du client**, son **besoin**, ses **compétences financières** et contenant **différentes classes d'actifs**. L'allocation proposée présentera un **niveau de risque de perte en capital adapté au profil de risque** du client (QR). Ce choix ouvre la possibilité de **déléguer la gestion** du contrat/compte titre ou de conseiller des produits risqués mais diversifiés tels que des **OPC**, des **Produits Structurés** ou autres **émissions temporaires** du Groupe BPCE.

« Aucun risque en contrepartie d'un rendement faible »

NOUVEAUTÉ

CHOIX 2 Sans changer le profil QCF/QR/QFD LEA propose **uniquement le Fonds en Euros**, sans aucune possibilité de modification de la proposition, afin de **protéger intégralement son investissement dans ce projet** contre les risques de perte en capital¹



Principe d'un projet en cohérence avec le profil de risque

Une allocation diversifiée sur la base des Portefeuilles Modèles NIMI théoriques



Un outil de diversification au service des clients du Groupe

La diversification consiste à **investir dans plusieurs classes d'actifs dont les performances sont décorrélées**. Elle permet de réduire le risque global d'un portefeuille **tout en profitant de la performance des marchés financiers**.

Rappel : le projet en cohérence avec le profil de risque correspond au fonctionnement de LEA pour tous les projets avant la V4.1





Principe d'un projet sans risque



Déclaration du projet

- Le client est systématiquement invité à choisir la modalité du projet : avec ou sans risque, sans impact sur son profil QR
- Alors, seules les enveloppes Assurance Vie et CAPI peuvent être sélectionnées
- En cas de versement complémentaire, seule l'option « valoriser uniquement mes versements » est disponible



Proposition d'allocation

- L'allocation est **uniquement composée de Fonds en Euros**
- Aucune modification possible vers des UC** (y compris les supports garantis à l'échéance)
- Il est impossible de mettre en place une **délégation de gestion**



Synthèse de l'entretien

- Ajout de l'affichage par projet**
- Les switches de synthèse (choix à l'initiative du client) restent possibles **mais un message averti le client de l'incohérence de son choix**
- Modification de la synthèse épargne** pour les projets sans risque et texte spécifique en cas de choix du client incohérent avec son projet, engendrant un refus du conseil.

PROJET SANS RISQUE → Proposition d'assurance vie entièrement en Fonds en Euros

La mention « **projet sans risque** » est tracée tout au long du parcours et dans la synthèse : **Projet sans risque**

NB 1 : en cas d'arbitrage, le transfert PACTE sera possible, mais uniquement vers le Fonds en Euros du contrat cible.

NB 2 : le projet « Valoriser mon épargne restante » exclut du choix d'investissement les contrats mobilisés dans le(s) projet(s) sans risque au sein de la session LEA

NB3 : Dans le cadre d'un projet ultérieur, le client peut de nouveau choisir entre appliquer son profil de risque ou un projet sans risque.





Sommaire

Question sur le risque du projet

1. L'essentiel

2. Présentation détaillée

- a. Contexte et périmètre
- b. Diversification dans LEA et rappel de la notion de risque
- c. Différences entre projet diversifié et projet sans risques
- d. Posture commerciale
- e. Le parcours « projet sans risque » étape par étape

3. Autres évolutions de LEA V4.1



Un nouveau choix dans le processus de déclaration des projets dans LEA



La possibilité de générer dans LEA une proposition pour un client qui souhaite un projet sans aucun risque de perte en capital⁽¹⁾ (dit « sans risque »)



Lors de déclaration de chaque projet, **le client devra choisir entre :**

- Un projet en cohérence avec son profil de risque (défini par le QR)
- Un projet sans risque en contrepartie d'un rendement faible



Le choix d'un projet sans risque est **sans impact sur le profil de risque** du client :

- Un projet sans risque ne modifie pas le profil du client
- Il n'est pas nécessaire de modifier le profil QCF/QR/QFD pour réaliser un projet sans risque, leur durée de validité reste inchangée



Ce choix est à faire **pour tous les clients, à chaque projet :**

- Le parcours sans risque est disponible pour chaque client, indépendamment de son profil de risque (de « prudent » à « offensif ») et de sa segmentation.

Périmètre :



Parcours :



*** Hors parcours PERI**

Travaux O2S à initier





Principe d'un projet en cohérence avec le profil de risque

Une allocation diversifiée sur la base des Portefeuilles Modèles NIMI théoriques



Un outil de diversification au service des clients du Groupe

La diversification consiste à **investir dans plusieurs classes d'actifs dont les performances sont décorrélées**. Elle permet de réduire le risque global d'un portefeuille **tout en profitant de la performance des marchés financiers**.

Rappel : le projet en cohérence avec le profil de risque correspond au fonctionnement de LEA pour tous les projets avant la V4.1





Rappels sur la notion de risque en épargne financière



Le risque : une notion inhérente aux marchés financiers

Un actif **NON RISQUÉ** est un support d'investissement qui ne présente aucun risque de perte en capital, ni à son terme, ni au cours de sa vie. Par exemple en Assurance Vie, seul le fonds général en Euros est non risqué^{1,2}.

Par opposition, un actif est **RISQUÉ** dès qu'il présente un risque de perte en capital, à son terme ou au cours de sa vie. Toutes les Unités de Compte en ASV ainsi que tous les actifs détenus au sein de comptes titres (ordinaire ou PEA) sont considérés comme risqués².

Exemples de catégories de supports en Assurance Vie (liste non exhaustive) :

Supports exclus du projet sans risque *	OPC Action OPC Mixte OPC Obligataire OPCI / SCPI Produits structurés Gestion Privée	risqués	Une espérance de gain élevée en contrepartie d'un risque élevé de perte en capital
	OPC Monétaire Emprunt BPCE remboursable à l'échéance, sauf si défaut de l'émetteur		Haute probabilité pour l'investisseur de récupérer son capital avec une espérance de rendement moyen en contrepartie d'un risque de perte en capital.
	Produits structurés Grand Public garantis à minima à 90% à l'échéance ^{2,3}		Capital protégé (à 90%) si détention jusqu'à l'échéance, un risque de perte en capital plus important peut exister en cours de vie du produit
	Fonds en Euros	non risqué	Capital protégé par l'assureur ¹ durant toute la durée de vie du produit

* Tous les profils de gestion (GDEL, GSM, OG) sont également exclus du projet sans risque

UC

Les UC sont des produits financiers qui possèdent **des niveaux de risque qui leur sont propres**.

Le niveau de risque représente la volatilité des titres (leur sensibilité aux fluctuations du marché), et le risque de crédit.

Toutes les UC sont des actifs risqués, **mais celles dont le SRI est inférieur ou égal à 3 permettent une moindre exposition au risque de perte en capital**.

(1) La protection sur les sommes investies s'entend minorée des frais de gestion sur encours du Fonds en Euros.

(2) Informations en vigueur le 2/06/2023

(3) Les Produits structurés Gestion Privée ou Haut de Gamme ne sont pas garantis à ce niveau à l'échéance.



Principe d'un projet sans risque



Déclaration du projet

- Le client est systématiquement invité à choisir la modalité du projet : avec ou sans risque, sans impact sur son profil QR
- Alors, seules les enveloppes Assurance Vie et CAPI peuvent être sélectionnées
- En cas de versement complémentaire, seule l'option « **valoriser uniquement mes versements** » est disponible



Proposition d'allocation

- L'allocation est **uniquement composée de Fonds en Euros**
- Aucune modification possible vers des UC** (y compris les supports garantis à l'échéance)
- Il est impossible de mettre en place une **délégation de gestion**



Synthèse de l'entretien

- Ajout de l'affichage par projet**
- Les switches de synthèse (choix à l'initiative du client) restent possibles **mais un message averti le client de l'incohérence de son choix**
- Modification de la synthèse épargne** pour les projets sans risque et texte spécifique en cas de choix du client incohérent avec son projet, engendrant un refus du conseil.

PROJET SANS RISQUE → Proposition d'assurance vie entièrement en Fonds en Euros

La mention « **projet sans risque** » est tracée tout au long du parcours et dans la synthèse : **Projet sans risque**

NB 1 : en cas d'arbitrage, le transfert PACTE sera possible, mais uniquement vers le Fonds en Euros du contrat cible.

NB 2 : le projet « Valoriser mon épargne restante » exclut du choix d'investissement les contrats mobilisés dans le(s) projet(s) sans risque au sein de la session LEA

NB3 : Dans le cadre d'un projet ultérieur, le client peut de nouveau choisir entre appliquer son profil de risque ou un projet sans risque.



Les différences entre les deux types de projet LEA



Projet en cohérence avec le profil de risque

Fonctionnement classique de LEA

Une allocation diversifiée, avec un niveau d'exposition au risque en adéquation avec la tolérance au risque déterminée via le QR

Fonctionnement

- Tous les types de contrats sont proposés, en fonction des besoins et de la situation personnelle du client
- Les montants affectés au projet sont répartis entre Unités de compte et Fonds en Euros (ASV) pour une performance sur la durée
- Le client s'expose à un risque de perte en capital sur les UC

Allocation LEA

Investie sur les marchés financiers pour rechercher de la performance



Capital protégé par l'assureur¹
(pour projet ASV)

Avantages



- Profiter de la performance des marchés financiers à long-terme
- S'appuyer sur l'expertise de NIMI pour la recherche de performance
- Allocation personnalisée en phase avec les profils définis via le QCF/QR
- Accès à la délégation de gestion
- Droits d'entrée et frais réduits suivant les conditions de l'assureur
- Rémunération bonifiée du Fonds en Euro en fonction du taux d'UC

Inconvénients



- Risque de perte en capital en cas de fluctuation défavorable des marchés
- Ne convient pas aux clients totalement averses au risque
- Multiplicité des frais



Projet Sans Risque

100% Fonds en Euros

NEW

Nouveauté V4.1

Une allocation sans risque de perte en capital pour le projet¹

Fonctionnement

- Seuls les contrats d'assurance vie et de capitalisation sont proposés
- L'intégralité du capital du projet est placée sur du Fonds en Euros
- Les versements sont protégés par l'assureur contre le risque de perte en capital

Allocation LEA



Capital protégé par l'assureur¹

Avantages



- Un complément de notre offre pour satisfaire tous nos clients averses au risque
- Un choix pour le projet, sans modification de son profil investisseur
- Investi en majorité sur des obligations d'États pour assurer la stabilité et la protection du capital.
- Capital investi protégé par l'assureur¹

Inconvénients



- Ne permet pas de profiter de la performance des marchés financiers
- Pas de réduction possible des droits d'entrée
- Ne permet pas d'augmenter le niveau d'investissement durables dans le projet



Posture commerciale Assurance Vie

Introduire le choix entre la diversification et une proposition sans risque



Une proposition qui correspond à votre profil ainsi qu'à vos projets, ...

« Grâce aux Questionnaires de Compétences Financières, de risque et sur la Finance Durable auquel vous venez de répondre (ou auquel vous aviez répondu il y a [xx] mois) je peux vous proposer une allocation diversifiée de votre épargne sur la base d'un modèle défini pour votre profil par notre filiale spécialisée en gestion d'actifs (Natixis Investment Managers) et adaptée à votre situation. »



... qui dynamise votre épargne ...

« Cette proposition d'assurance vie va contenir du Fonds en Euros protégé par l'assureur⁽¹⁾, et des fonds en unité de compte, pour bénéficier des performances des marchés financiers sur différentes classes d'actifs, plus ou moins risqués, dans des proportions adaptées à votre profil investisseur, en contrepartie d'un risque de perte en capital. Les UC peuvent contenir une part de durabilité, vous permettant d'aligner vos investissements avec vos préférences ESG. »



... ou le choix de la sécurité

« Pour ce projet spécifique, vous pouvez décider de déroger à votre profil de risque et de ne prendre aucun risque de perte en capital. Je vous proposerai alors une allocation 100% en Fonds en Euros⁽¹⁾, ce qui aura pour conséquence un potentiel de rendement de votre investissement plus faible. »



En fonction de la réponse du client, choisir « **je souhaite que la proposition soit cohérente avec mon profil de risque** » ou « **je n'accepte aucun risque en contrepartie d'un faible rendement** » pour les clients exprimant une aversion au risque



Posture commerciale :

Comprendre la proposition diversifiée en Assurance Vie

La mise en place d'un projet sans risque permet au client **de sécuriser son épargne en l'investissant en totalité sur le Fonds en Euros**, majoritairement investi en Obligation d'Etat et protégé par l'assureur.

La diversification permet de rechercher de la **performance en investissant sur les marchés, tout en respectant le profil investisseur défini grâce aux questionnaires (QCF/QR/QFD)**



1. La proposition LEA est en adéquation avec le profil et besoins du client

OBJECTION CLIENT

« *Je souhaite un investissement prudent, pourquoi me proposez-vous de la diversification ?* »

Nous proposons une **allocation en adéquation avec le profil client** et plus particulièrement son appétence au risque, les réponses que vous avez apportées au QR nous ont permis de définir un niveau maximal d'actifs risqués, ainsi qu'une volatilité maximale au niveau de votre épargne à long terme.

	Profil QR	Part d'actifs risqués max	Volat. max.
Prudent	R1	40%	2%
Équilibré	R2a	50%	6%
Dynamique	R2b	70%	10%
Offensif	R3	90%	15%

Si le client souhaite une proposition plus prudente, il peut réduire le niveau de risque du projet, voire choisir un projet sans risque.



2. Les portefeuilles modèles définis par NIMI sont diversifiés pour diluer le risque

OBJECTION CLIENT

« *Je ne souhaite m'exposer qu'à très peu de risque et vous me proposez une part importante d'unités de compte (UC)* »

Toutes les UC n'ont pas le même niveau de risque. Nous proposons une **allocation de produits financiers adaptés à votre profil investisseur**. Pour un profil prudent (R1) Grand Public ou Haut de Gamme, le portefeuille modèle NIMI prévoit :

- une part importante de Fonds en Euros protégé par l'assureur¹ (60%),
- 20% de Produit Structuré Grand Public garanti à minima à 90% à l'échéance²,
- les 20% restant sont investis en OPC immobilier (5%), en OPC Obligataire (5%) et 10% OPC mixte (Actions et Obligations)

(Portefeuille modèle théorique R1 Grand public en vigueur en juin 2023)



3. Les remplacements de niveau 2 permettent d'adapter davantage l'allocation LEA

OBJECTION CLIENT

« *Malgré mon profil Prudent, vous me proposez des Unités de compte que je trouve trop risquées* »

Nous pouvons adapter la proposition pour remplacer certains produits financiers qui ne vous conviennent pas (OPC actions, OPC Mixtes, etc.), par des UC moins volatiles.

↳ ALLOCATION PILOTÉE EQUILIBRE C FR0012333201	250€	OPC Mixtes
↳ NATIXIS ESG CONSERVATIVE R-A EUR LU2169557654	250€	
↔		
↳ OSTRUM SRI MONEY R -modifié FR0011563535	500€	OPC monétaires

NB : privilégiez ces modifications en étape de proposition et personnalisation

Le parcours « projet sans risque » étape par étape (1/4)

Présentation du parcours spécifique aux « projets sans risque »

Quels sont vos projets ?

Sur ce projet :

☐ Je souhaite que la proposition soit cohérente avec mon profil de risque.

☐ Je n'accepte aucun risque en contrepartie d'un faible rendement.

Confirmer

Annuler

2 **Epargner pour mes proches** Projet sans risque

Saisir nom du projet

Il vous reste 37 caractères possibles à saisir.

Votre objectif

Versement initial **Versement complémentaire** Arbitrage **Montant cible**

Montant apporté 2 000€ Mensualité apportée 200 Quel est l'horizon du projet ? Horizon Projet 10 ans

Contrat à allouer au projet

1 Les différents types de contrats

MILLEVIE ESSENTIELLE 2
2829372552983217458
Ouvert le 07/03/2002 4 000€

Nous pouvons vous proposer une solution optimisée pour l'ensemble de votre contrat, ou vous pouvez décider d'optimiser uniquement le placement de vos nouveaux versements.

☐ Valoriser l'ensemble de mon contrat

☒ Valoriser uniquement mes versements



Choix des projets



Proposition et personnalisation de l'allocation



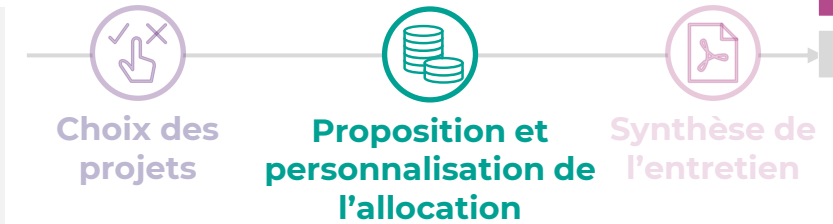
Synthèse de l'entretien

- Après la sélection d'un projet, **une pop-up de choix est présentée** : invitant le client à choisir entre :
 - un proposition en cohérence avec son profil de risque (QR)
 - un proposition sans risque, en contrepartie d'un faible rendement.

NB : pas de pré-cochage par défaut, obligation pour le client de se positionner
- La **mention « projet sans risque »** est tracée tout au long du parcours, et n'est **plus modifiable**
- L'option montant cible est indisponible** et seules les enveloppes pouvant contenir du Fonds en Euros sont proposées (ASV, CAPI, PERP),
- Spécificités :
 - En cas de VC, **seule l'option « valoriser uniquement mes versements »** est disponible
 - en cas d'arbitrage + transfert PACTE : la totalité du contrat sera investie en Fonds en Euros.

Le parcours « projet sans risque » étape par étape (2/4)

Présentation du parcours spécifique aux « projets sans risque »



Composition de la proposition > Détails de mon projet

Epargner pour mes proches
Projet sans risque
Versement désiré 2 000€ sur 10 ans

28 655€
Dans 10 ans
Montant estimé

2 000€ et 200€/mois
Apport au projet

Modifier mon projet ⓘ

Montant apporté
2 000€

Mensualité apportée
200€/mois

Quel est l'horizon du projet ?
10 ans
soit en 2033

Part de produits risqués de ce projet
0%

Votre niveau de produits risqués est de 0% (0€).

Réinitialiser Calculer

Composition de la proposition Scénarios de projection

1

Catégories des supports

- Fonds en euros 2 000€

100%

8% d'investissement durable ⓘ

2

Composition de la proposition > Détails de mon projet

Epargner pour mes proches
Projet sans risque
Versement désiré 2 000€ sur 10 ans

28 655€
Dans 10 ans
Montant estimé

2 000€ et 200€/mois
Apport au projet

Information sur les thèmes ⓘ

Avant la proposition 8% d'investissement durable ⓘ

LIVRET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE 1 900€
379416893746326673

LIVRET A ORDINAIRE 100€
7867285139562668124

CAPACITE D'EPARGNE 200€/mois

Après la proposition 8% d'investissement durable ⓘ

3

MILLEVIE ESSENTIELLE 2
ASV-X01301-434739F9

FONDS EN EUROS
FC 109 G6 2 000€

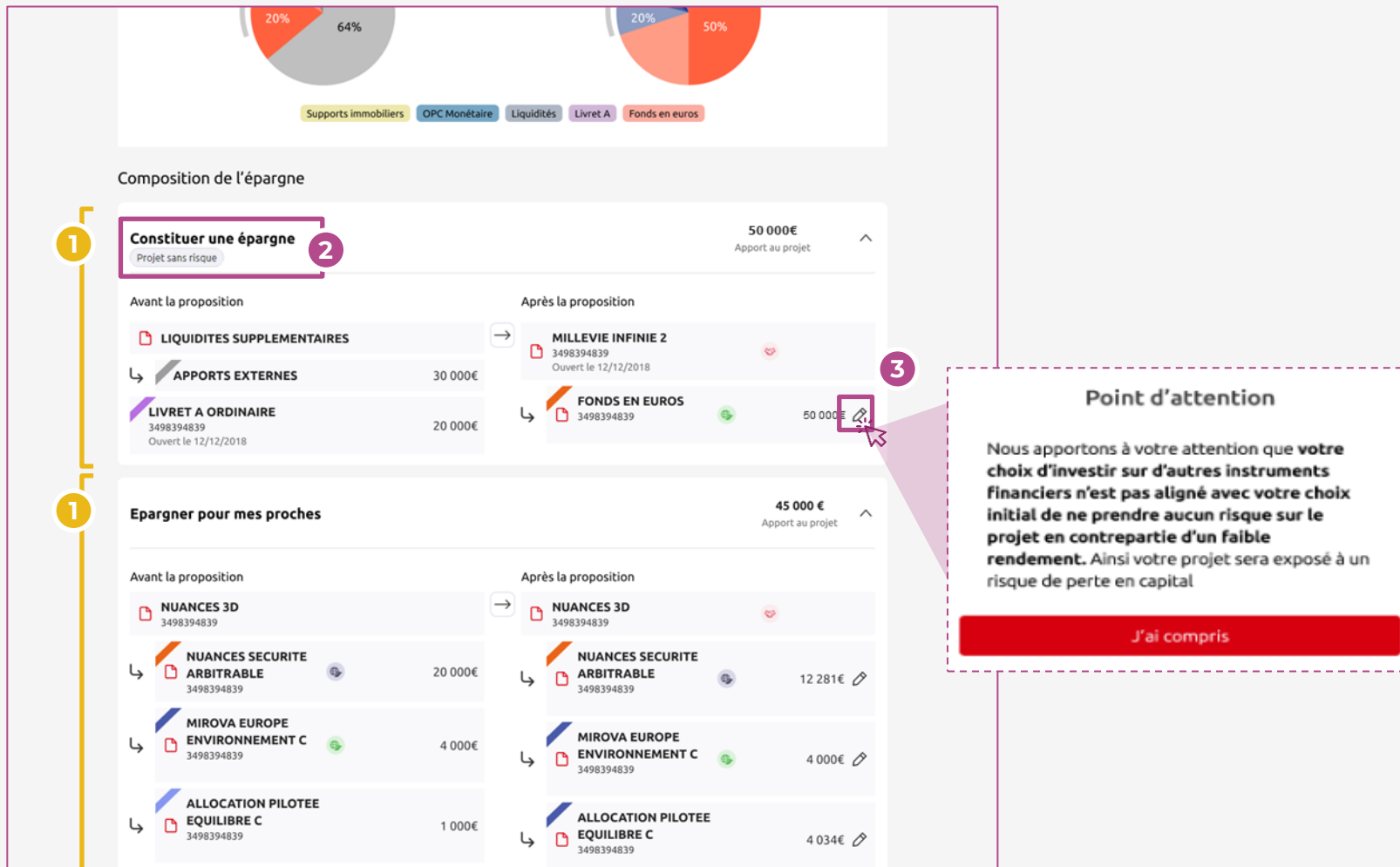
MILLEVIE ESSENTIELLE 2
ASV-X01301-434739F9 200€/mois

FONDS EN EUROS
FC 109 G6 Dont 200€/mois

- 1 Le projet étant sans risque, l'allocation d'achat est composée à **100% de fonds €**
- 2 **Pas de gamification du risque possible :** en phase de conseil, le curseur de risque sur projet est bloqué à 0%
 - ♦ La souscription de supports risqués n'est pas possible à cette étape : les switches/splits simples et multiples ne sont donc pas disponibles
 - ♦ La souscription d'une délégation de gestion n'est jamais proposée
- 3

Le parcours « projet sans risque » étape par étape (3/4)

Présentation du parcours spécifique aux « projets sans risque »



- 1 **Nouveauté :** affichage de la synthèse par projet, pour le projet sans risque et les autres
- 2 La mention « **projet sans risque** » est tracée
- 3 En étape de synthèse, il est **possible de réaliser des modifications de niveau 3 (choix à l'initiative du client)**, du Fonds en Euros vers des supports risqués (UC) : **une pop-up d'avertissement** apparaît alors
NB : Dans le cadre de l'échange avec le client, le conseiller doit clairement l'alerter sur l'incohérence de son choix d'investir dans des UC alors qu'il a souhaité un projet sans risque.

Le parcours « projet sans risque » étape par étape (4/4)

Présentation du parcours spécifique aux « projets sans risque »

Mon projet :
Constituer une épargne

- Projet sans risque -

Horizon du projet : 10 ans

Part d'actifs risqués pour ce projet : 0%

Part d'investissement durable pour ce projet : 9%

Nous avons, pour ce projet, pris en compte votre souhait de ne pas être exposé(e) à un risque de perte en capital en contrepartie d'un faible rendement.

Pour votre projet, nous avons convenu de réaliser :

- La souscription d'un contrat MILLEVIE PREMIUM 2

Le montant consacré à la réalisation de votre projet est de 25 000 € dont :

- 10 000 € de versement issu d'avoirs détenus dans notre établissement
- 15 000 € de versement issu d'avoirs détenus dans d'autres établissements

Proposition du

Produit

MILLEVIE PREMIUM 2 - à

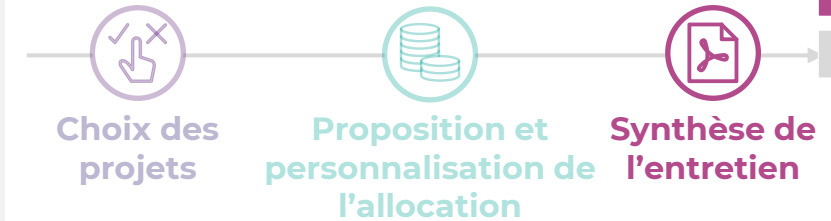
FONDS EN EUROS

Votre choix : Vous avez choisi de ne pas suivre la recommandation de votre conseiller

Nous apportons à votre attention que votre choix d'investir sur cet(ces) instrument(s) financier(s) n'est pas aligné avec votre choix initial de ne prendre aucun risque sur le projet en contrepartie d'un faible rendement. Ainsi votre projet sera exposé à un risque de perte en capital.

Produit	Investissement durable (*)	Montant alloué	Répartition
MILLEVIE PREMIUM 2 - à souscrire - MIROVA WOMEN LEADERS EQUITY R/A EUR (Produit engagé)	90,00%	25 000,00 €	100,00%

« Nous apportons à votre attention que votre choix d'investir sur cet(ces) instrument(s) financier(s) n'est pas aligné avec votre choix initial de ne prendre aucun risque sur le projet en contrepartie d'un faible rendement. Ainsi votre projet sera exposé à un risque de perte en capital. »



Dans la synthèse conseil PDF :

- 1 Rappel que **le projet est sans risque**
- 2 Ajout d'une **mention spécifique propre aux projets non risqués**
- 3 En cas de modification de synthèse, un récapitulatif de l'allocation choisie est donné, **accompagné d'un wording spécifique qui trace le choix du client de souscrire à des actifs risqués dans un projet sans risque**

NB : un projet sans risque n'a pas d'impact sur le Rapport Périodique d'Adéquation (RPA) qui vérifie l'adéquation du patrimoine du client avec son profil QCF/QR



Sommaire

Question sur le risque du projet

1. L'essentiel

2. Présentation détaillée

- a. Contexte et périmètre
- b. Diversification dans LEA et rappel de la notion de risque
- c. Différences entre projet diversifié et projet sans risques
- d. Posture commerciale
- e. Le parcours « projet sans risque » étape par étape

3. Autres évolutions de LEA V4.1



Bannière de rappel « épargne à investir »

Nouveautés de la version 4.1

Une **aide-mémoire pour la déclaration de projet, rappelant les montants totaux libérés** de l'épargne de précaution et de la capacité d'épargne mensuelle

Renseigner mon épargne



Sans changement dans la v4.1, pour alimenter les projets, le conseiller peut :

- Libérer les liquidités
- Recycler les avoirs échus ou à échoir
- Déclarer les avoirs externes à investir
- Libérer de la capacité d'épargne mensuelle.

Votre épargne de précaution

Je décide de garder 7 000€ pour faire face aux imprévus et de n'investir aucune liquidité dans mes projets.

Liquidités	Disponible	À garder	À investir
LIVRET A ORDINAIRE 5931826493321847119 Ouvert le 19/10/2013	2 500€	2 500€	0€
LIVRET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE 7882355798189413322 Ouvert le 19/10/2013	3 500€	3 500€	0€
COMPTE A VUE 8659131151480573505 Ouvert le 19/10/2013	1 000€	1 000€	0€
	7 000€	7 000€	0€

Lister mes projets



- **L'aide-mémoire apparaît en bas à droite** dès que le conseiller a sélectionné le contrat à allouer au projet
- La colonne de droite (« disponible ») rappelle la **somme des avoirs libérés** (liquidité, externe, ou échéance¹) d'une part, et la **capacité d'épargne libérée** d'autre part
- La colonne de gauche (« à investir ») correspond aux **montants restants une fois le ou les projets déclarés**. Elle est mise à jour instantanément.
- Si les montants alloués aux projets sont supérieurs aux avoirs libérés, les montants à investir négatifs sont affichés en rouge, mais sans blocage pour passer à l'étape suivante²

Epargner pour mes proches

Saisir nom du projet : 6 vous reste 37 caractères

Votre objectif

Versement initial : Versement complémentaire : Arbitrage : Montant

Montant apporté : 5 000€ Mensualité apportée : 200€/mois Quel est l'horizon du projet ? : Horizon Projet : 10 ans

Contrat à allouer au projet

Les différents types de contrats

ASSURANCE VIE

- MILLEVIE ESSENTIELLE 2
- MILLEVIE INFINIE 2
- MILLEVIE INITIALE 2
- MILLEVIE PREMIUM 2

CONTRAT DE CAPITALISATION

Part d'actifs risqués : 10/40% Volatilité globale : 0,20/2%

Ajouter ce projet

Epargne à investir

5 000€ A investir 10 000€ Disponible

Mensualités

100€/mois A investir 300€/mois Disponible

Fermer >

Notes :

1. Les **recyclages gérés dans LEA comme des arbitrages sont exclus de l'épargne à investir**.
→ pour le recyclage intra enveloppe en ASV, PEA, CTO, il n'y a pas de versement libre à déclarer.
2. Si les montants libérés ne sont pas suffisants pour réaliser les projets, **LEA proposera une allocation dans la limite des liquidités libérées**, avec un message d'information dans l'écran de proposition.
→ Le conseiller peut alors modifier les montants libérés pour réaliser les projets.



Versement libre et Transfert PACTE

Nouveautés de la version 4.1

Pour une opération de versement complémentaire sur un produit d'assurance vie éligible au transfert PACTE, **le transfert est désormais proposé dès que le montant du versement libre permet d'atteindre le montant seuil du contrat réceptacle**

OLD LEA V4.0

LEA proposait le transfert PACTE **si et seulement si** l'encours du contrat source était supérieur ou égal au montant minimum du contrat cible.



Transfert PACTE proposé



Transfert PACTE non proposé

NEW LEA V4.1

Pour un projet de type Versement Complémentaire, LEA propose le transfert PACTE si l'encours du contrat source est supérieur ou égal au montant minimum du contrat cible (contrat réceptacle), **ou si le montant du Versement Complémentaires permet de l'atteindre**



Transfert PACTE proposé

Si le minimum n'est pas atteint, un message d'information indique le montant minimum à apporter sous forme de VC pour être éligible au transfert PACTE

- ☐ NUANCES 3D - TRANSFERT PACTE
- ☒ NUANCES PLUS - TRANSFERT PACTE

Le montant minimum de votre apport est 2500€ pour effectuer ce transfert

☐ Non merci, je garde ce contrat



Transfert PACTE Proposé sous condition de VC suffisant, bloqué sinon



PARTENAIRE PREMIUM

